



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO  
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

## Procès-verbal de la réunion de pré-soumission

<b>DATE ET HEURE</b>	<b>24 décembre 2020 à 10h00mn</b>
<b>PASSATION DE MARCHÉ N°</b>	DAO/CB/MCA-M/PP-81/Compact
<b>LIEU</b>	Par Webinaire
<b>ENTITE</b>	Agence MCA-Morocco
<b>INTITULE DU PROJET</b>	Contrat-cadre portant sur l'accompagnement de l'Agence MCA-Morocco dans la mise en œuvre de sa communication événementielle

**PARTICIPANTS :** Voir la fiche de présence en Annexe I de ce procès-verbal.

### 1<sup>ère</sup> partie - Présentation de l'Appel d'offres

L'Agence MCA-Morocco a organisé le **24 décembre 2020 à 10h00mn** une réunion d'information afin de présenter le contenu du dossier d'appel d'offres n° **DAO/CB/MCA-M/PP-81/Compact** et de donner des clarifications sur les aspects techniques, de passation de marchés et fiscaux, aux soumissionnaires potentiellement intéressés par cet appel d'offres.

Monsieur Zakaria Sebbar, Responsable de la « Passation des marchés » de l'Agence MCA-Morocco, a ouvert la séance avec une brève présentation d'usage et une explication des objectifs de la réunion, avant de passer la parole à Madame Imane Fadal, Responsable Communication à l'Agence MCA-Morocco.

Madame Fadal a présenté brièvement les grands axes du projet d'appel d'offre avant de présenter, plus en détail, le contexte ainsi que la consistance des travaux à réaliser, tels que présentés au niveau des spécifications techniques relatives au dossier d'appel d'offres susmentionné.

Monsieur Salah Eddine Belhassane, Procurement Agent de l'Agence MCA-Morocco, a présenté le processus de passation des marchés selon les procédures de MCC en mettant l'accent, d'une part, sur les avantages comparatifs des procédures de MCC et, d'autre part, sur les recommandations issues des insuffisances constatées au niveau des offres des soumissionnaires durant les évaluations passées. Il a également précisé que la soumission pour cet appel d'offres doit se faire uniquement sous format électronique, que la date limite pour envoyer les demandes de clarifications est le **28 décembre 2020** et que la date limite de dépôt des offres est le **12 janvier 2021 à 15h00 min, heure locale de Rabat**.

Monsieur Sebbar, a repris la parole afin de présenter le volet relatif aux dispositions fiscales propres aux procédures de MCC à considérer par les soumissionnaires qui comptent soumettre leurs offres. Les démarches nécessaires pour la partie fiscale sont les suivantes :

- Le don MCC attribué au Maroc est exonéré de toute taxe ou impôt dont la TVA et les droits de douane. L'Agence MCA-Morocco se chargera de déposer les demandes d'exonération auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI) ou de l'Administration des Douanes en vue de l'obtention du certificat d'exonération de la TVA ou de la franchise douanière. Tous les coûts existants doivent être inclus dans la proposition financière des soumissionnaires, excepté les montants de la TVA et des droits de douane.
- Un Consultant non-résident sera soumis à la retenue à la source de 10% (IS) pour chaque paiement.
- Pour permettre à un Consultant de facturer en Hors-Taxe, il doit disposer d'un certificat d'exonération de la TVA. La demande d'exonération de la TVA qui sera déposée à la DGI se fait sur la base des factures pro forma fournies par le Consultant à l'Agence MCA-Morocco, après la signature du contrat.
- Les factures pro forma originales doivent inclure le N° d'Identifiant Fiscal (IF). L'IF et L'ICE n'est pas requis pour les Non- résidents ne disposant pas d'IF au Maroc.
- Si le Consultant est un groupement, il doit disposer d'une convention de groupement qui doit mentionner clairement le mandataire, les quotes-parts de chaque membre du groupement, ainsi que leurs comptes bancaires Ou le compte bancaire du conjoint du groupement.
- Le mandataire sera l'interlocuteur de l'Agence MCA-Morocco.
- Si le Consultant principal a recours à des sous-traitants, les sous-traitants ne bénéficient pas d'exonération de TVA mais facturent le montant TTC au Consultant. Ce dernier pourra soumettre une demande de remboursement de la TVA pour les factures réglées en TTC à la DGI selon les dispositions de l'article 103-5 du Code Général des Impôts.

« La présentation PowerPoint » déroulée lors de la réunion et détaillant chaque partie (technique, passation des marchés et les dispositions fiscales) est jointe à ce procès-verbal (Annexe II).

Les questions posées et les réponses seront présentées au niveau de la 2<sup>ème</sup> partie de ce rapport.

## 2<sup>ème</sup> partie – Questions/Réponses

N°	Questions	Réponses
1	Est-ce que l'offre retenue sera l'offre la moins disante ?	L'offre retenue sera l'offre la moins disante des offres retenues techniquement et dont les prix sont raisonnables.
2	Comment chiffrer les prestations contenant des intervalles ?	Les prestations contenant des intervalles sont des prestations à prix forfaitaire. L'offre devrait prendre en considération tous les scénarios possibles.
3	Quel est le nombre des événements et les villes ?	S'agissant d'un contrat cadre, le nombre exact d'événements ne peut être connu. Toutefois, des quantités sont données au niveau du quantitatif du BPDE à titre indicatif.  Quant aux villes, l'Agence MCA-Morocco opère au niveau de plusieurs villes au Maroc. C'est pourquoi, sur chaque bon de commande, la ville sera indiquée. Il est à

N°	Questions	Réponses
		préciser que les TdRs indiquent que les sites des évènements peuvent se situer dans un rayon de 600 km de Rabat.
4	Quel est le budget global ?	Le budget ne peut être communiqué.
5	Doit-on avoir des plans et dessins techniques mentionnés au niveau du SR4	Il n'y a pas de plans ni de dessins techniques pour ce DAO.
6	Les engagements des profils dédiés au projet doivent être signés et légalisés par les deux parties ?	La signature sur les CVs des profils peut être portée. Toutefois, c'est la firme qui s'engage à mobiliser les profils clés proposés.  Pas besoin de légalisation.

le PA ainsi que la DPM ont précisé aux participants qu'ils peuvent toujours envoyer leurs questions par email au : [procurement@mcamorrocco.ma](mailto:procurement@mcamorrocco.ma) avant le 28/12/2020.

**Annexe I : Fiche de présence**

<b>N°</b>	<b>NOM</b>	<b>TITRE</b>	<b>ORGANISME</b>	<b>NUMERO DE TELEPHONE</b>	<b>ADRESSE ELECTRONIQUE</b>	<b>SIGNATURE</b>
01	Zakaria Sebbar	Responsable de la passation des marchés	MCA-Morocco			Webinaire
02	Imane Fadal	Responsable Communication	MCA-Morocco			Webinaire
03	Salah Eddine Belhassane	Procurement Spécialiste	CARDNO- MCA-Morocco			Webinaire
04	Malika Berkia	Directrice de projet	Avant-scène	0661403858	malika@avantscene.ma	Webinaire
05	Zaynab Abid		Belmejdoub Events	0662027231	zaynababid3@gmail.com	Webinaire
06	Boulboul Sara		Mission Conseil	066 66 46 616	sara.b@missionconseil.com	Webinaire
07	Meriem Khachi	Directrice de projets	Agence CIBLE PLUS	0664904433	m.khachi@cibleplus.ma	Webinaire
08	Khadija NADI	Chef de publicité	Agence Omevent	0662314639	nadi.khadija@omcom.ma	Webinaire
09	Yousra Badaoui		Publix Maroc	+212 6 11 72 41 70	b.yousra@publixrelation.com	Webinaire
10	Hamid Kada	Chef de projet	Imagerie Pub Néon	0610275891	h.kada1970@gmail.com	Webinaire
11	Fatima Zahra DARIF	Directrice de Projets	OLEVENTS	0678598438	projets@olevents.ma	Webinaire
12	Chaymae Karrakchou	Chef de projets	TLS Groupe	06 73 69 69 67	chaymae@tls-groupe.ma	Webinaire

**Annexe II : Présentation (en Powerpoint)**